

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GLOBAL SUSTAINABLE DYNAMIC, en abrégé BNPP B STRAT GLOB SUST DYNAMIC, un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS B STRATEGY

Classe d'actions : "Classic" - Type de parts "Distribution" - ISIN BE0163305544

Ce fonds est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium, qui fait partie du Groupe BNP Paribas

Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment est un fonds de fonds. L'objectif est d'assurer une valorisation aussi élevée que possible et d'assurer une large répartition des risques en investissant au niveau mondial principalement dans des organismes de placement collectif qui investissent, à leur tour, dans tous les types de classes d'actifs (actions, obligations, investissements alternatifs (voir définition dans la partie politique de placement du compartiment du prospectus complet)).

Le compartiment est activement géré et, en tant que tel, peut investir dans des titres qui ne sont pas intégrés dans l'indice, le 8% STOXX Europe 600 (EUR) NR + 17% EURO STOXX (EUR) NR + 23% S&P 500 Composite (EUR) NR + 3% Topix 100 (EUR) RI + 14% MSCI Emerging Markets (EUR) NR + 12.5% Bloomberg Euro Aggregate Treasury (EUR) RI + 12.5% Bloomberg Euro Aggregate Corporate (EUR) RI + 10% Cash Index €STR (EUR) RI. Cet indice sert à des fins de comparaison de performance. Il n'est pas adapté aux caractéristiques environnementales et sociales. Ce compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales en accordant une attention particulière aux questions sociales, environnementales et de gouvernance. Dans le cadre de ses décisions d'investissement, au moins 75% des OPC sous-jacents devront avoir obtenu le label de durabilité Febelfin pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Ce label définit un ensemble d'exigences minimales, à savoir l'application des trois stratégies suivantes : (1) intégration de critères ESG, (2) utilisation d'un screening normatif (sur la base d'une norme internationale) et (3) listes d'exclusion, ainsi qu'au minimum une quatrième stratégie durable (comme par exemple un score ESG supérieur au benchmark). Vous trouverez plus d'informations à propos du label de durabilité "Towards Sustainability" sur le site www.towardssustainability.be/fr/la-norme-de-qualite. Les OPC sous-jacents restants (maximum 25%) sont soit des fonds promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui investissent dans des sociétés appliquant des pratiques de bonne gouvernance (i.e. SFDR Art. 8), soit des fonds ayant pour objectif l'investissement durable (i.e. SFDR Art. 9). Le fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, et investit partiellement, au minimum 40% dans des investissements durables au sens du Règlement SFDR. La méthodologie interne intègre plusieurs critères dans sa définition des investissements durables. En pratique, une entreprise doit répondre à plusieurs des critères afin d'être considérée comme contribuant à un objectif environnemental ou social. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez consulter le prospectus. Il est à noter que la méthodologie interne exposée dans le prospectus ne s'applique qu'aux fonds internes, dont BNPP AM est la société de gestion, et que pour les fonds externes, une évaluation quant à la méthodologie utilisée par les gestionnaires externes est effectuée par Fundquest Advisor, une entité de BNPP AM, spécialisée dans la sélection de fonds externes. Dans le cadre d'une gestion active du portefeuille, le gestionnaire peut, sur la base des conditions du marché et de ses prévisions, s'écarter des pondérations «neutres» suivantes : 65% actions, 25% obligations, 10% investissements alternatifs, 0% liquidités et instruments du marché monétaire et ce, dans les limites suivantes : actions 40%-90%, obligations 0%-40%, investissements alternatifs 0%-40%, liquidités et instruments du marché monétaire 0%-50%. Le compartiment peut recourir de manière facultative et marginale à l'utilisation d'instruments financiers dérivés tant à titre de couverture qu'en vue de la réalisation des objectifs de placement. Ces instruments servent à répliquer ou à neutraliser de manière plus pointue et plus souple les risques inhérents à des investissements dans les sous-jacents et leur utilisation n'augmente pas les risques en soi.

Les revenus sont réinvestis systématiquement. Un dividende peut être distribué.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts sur base journalière (jour ouvrable bancaire entier en Belgique) tel que décrit dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Explication de l'indicateur et de ses principales limites : cet indicateur représente la volatilité annuelle du fonds sur un période de 5 ans.
- Les données historiques pourraient ne pas constituer une indication fiable pour le futur.
- La catégorie de risque d'un fonds constitue un indicateur et non un objectif ni une garantie. Elle est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse n'indique pas un placement sans risque.
- Pourquoi le Fonds relève-t-il de cette catégorie précise ?
L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une proportion importante d'actifs risqués et une part plus faible d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

D'autres risques importants pour le Fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont décrits ci-dessous :

- **Risque lié au crédit** : ce risque concerne la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements : la révision à la baisse de la notation d'une émission ou d'un émetteur peut entraîner une chute de la valeur des obligations associées.
- **Risque de liquidité** : ce risque découle de la difficulté de vendre un actif à un cours de marché juste et au moment souhaité en raison d'un manque d'acheteurs.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The asset manager for a changing world

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les frais de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du montant maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué).	
Frais prélevés par le Fonds chaque année	
Frais courants	1,87% (*)
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée** indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Ils pourront dans certains cas être inférieurs, renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

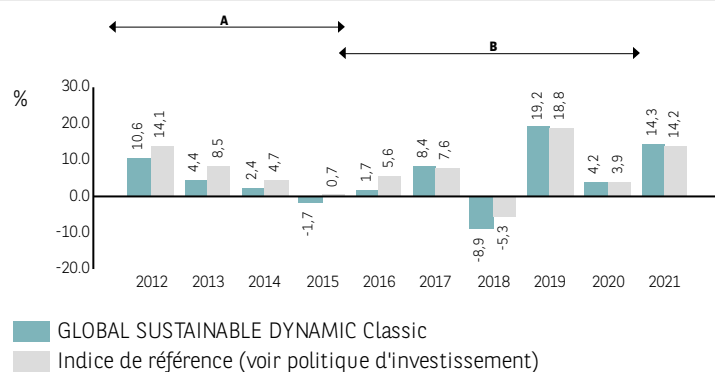
(*) Le pourcentage des **frais courants** est basé sur les frais passés calculés au 31 décembre 2021.

- Les frais de transaction du portefeuille, à l'exception des frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de changement de compartiment, de classe d'actions ou de type de parts, vous supporterez les frais détaillés dans la section "Informations d'ordre économique" du prospectus du fonds, disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.be>.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.be>.

Performances passées



A: 1997-2015: Durant cette période, une politique d'investissement différente était mise en oeuvre.
B: 01/01/2016-20/04/2020: Durant cette période, une politique d'investissement différente était mise en oeuvre.

- Les résultats du passé ne constituent pas un indicateur fiable pour l'avenir.
- Les commissions de performance et les frais courants du fonds sont compris dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée/sortie et les commissions de conversion sont exclus du calcul des performances passées.
- La classe d'action a été lancée en 1997.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Les chiffres relatifs aux performances sont indiqués pour cette classe d'action (parts de capitalisation selon le principe que toute recette distribuable du fonds a été réinvestie).

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas SA, Belgium Branch.
- Le présent document fournit une description du fonds, un compartiment de la société d'investissement à capital variable (SICAV) à compartiments multiples, ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE, dénommée BNP PARIBAS B STRATEGY. L'actif et le passif de chaque compartiment sont ségrégués ce qui signifie que chaque compartiment répond exclusivement de ses droits et de ses dettes.
- Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations concernant le fonds (prospectus, rapport semestriel, rapport annuel de la SICAV BNP PARIBAS B STRATEGY, en français et en néerlandais, en consultant le site <http://www.bnpparibas-am.be>, ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis S.A., Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles.
- Vous pouvez consulter la VNI la plus récente via le site de BEAMA <http://www.beama.be/vni>. D'autres informations pratiques sont disponibles sur le site : <http://www.bnpparibas-am.be>.
- La législation fiscale belge peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/> et un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.
- Vous pouvez demander la conversion de tout ou partie de vos actions en actions d'un autre compartiment, d'une autre catégorie ou d'une autre classe de BNP PARIBAS B STRATEGY. En ce qui concerne les modalités de conversion, veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour plus de détails.

Ce compartiment est agréé en Belgique et réglementé par la Financial Services and Markets Authority (FSMA).
 BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium est agréée en Belgique et réglementée par la Financial Services and Markets Authority (FSMA).
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The asset manager for a changing world